

ROSENDAEL. — Un vaste incendie a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi, au hameau des Bains, commune de Rosendael, trois maisons en bois construites sur la zone militaire ont été la proie de flammes. Après de longs efforts les sapeurs-pompiers de Rosendael et de Dunckerque, aidés de 1100 de ligne, sont parvenus à se rendre maître du feu.

Les dégâts sont évalués à 60,000 francs. On ignore encore la cause du sinistre.

GUWA. — Il est inexact qu'une grève soit déclarée à la société du Familier Godin et Ciel, à Guise (Aisne).

CAIS. — Le porteur du Petit Nord citait par les rues de Caix et de Saint-Pierre l'assassinat commis à Lyon par les Jésuites.

Un arrêté du maire de Calais, en date du 11 avril 1943, dit formellement : « Les créanciers ne pourront ajouter, lire ou débiter aucun sommaire aux titres des écrits qu'ils colportent sur la voie publique. »

En vertu de cet arrêté, procès-verbal a été dressé contre le Petit Nord.

SECLIN. — Dans la séance du conseil municipal tenue vendredi, MM. Labbe-Samain, Costemond, Ch. Ghovallier et Vasseur, considérant d'autre part les ressources toujours croissantes de l'hôpital, dont le budget se solde chaque année par un excédent de recette important, forment le vœu qu'il soit cédé à l'hôpital de Seclin un orphelinat pour recueillir les enfants pauvres privés de leurs parents.

Un autre vœu signé de MM. Th. Labbe-Samain, Costemond, Ch. Ghovallier et Vasseur demande qu'il soit créé à l'hôpital un service de nuit pour veiller les malades.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 7 novembre. — Henri Tabor, rue du Frosnoy, maison Hospital, et Marie Vercauteren, rue Wagnan, 4. — Rodolphe Pierson, rue de Valenciennes, 20, et Jeanne Lemaire, rue d'Alger, maison Seney. — Eugénie Laurent, rue de la Balance, cour Tessaint. — Jeanne Delvaire, rue de la Campagne, 24. — Marie Lepez, rue de la Fosse, cour Ozembler, 14. — Clémentine Montouzier, rue Cognot, 15. — Léon Vandenbrouck, rue de la Cité, 15. — Léon Vandenbrouck, rue de la Cité, 15. — Pierre Dutoit, rue Decroix, 99. — Laure Dhont, rue des Anges, 5. — Camille Nya, rue du Tilleul, cité du Fil, 80.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 novembre. — Charles Deronne, 4 ans, 2 mois, rue du Vivier, cour du Vivier, 7. — Elise Bernard, 1 an 2 mois, rue Magneta. — Angélique Descamps, 76 ans, 6 mois, ménagère, rue Magneta, 5. — Louis Cuvellier, 66 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Clara Coghe, 1 mois, rue de la Banque, 35.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 8 novembre. — Léon Lemaire, rue des Vélodromes, 7. — François Vanderstraeten, 3 ans, rue des Fontaines, cour Viennes, 20. — Narcisse Tantaert, 72 ans, épicière, rue des Longues-Haies, 58. — Virginia Huyghe, 33 ans, rue de la Pêche, 1. — Dujardin, 33 ans, présent sans vie, rue Turgo, cour Hus, 8. — Achille Grignon, 18 ans, fermier, Hôtel-Dieu. — Emile Dupire, 12 ans, apprenti, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Bousin, 35 ans, apprenti, Hôtel-Dieu. — Louis Lhomme, 21 ans, fondeur, Hôtel-Dieu. — Désiré D'Almeida, 21 ans, propriétaire, rue de Lannoy, 95.

MARIAGES DU 6. — Henri Dekeyser, 25 ans, tisserand, et Marie Bauwens, 21 ans, tisserande. — Jules Kervat, 26 ans, peintre décorateur. — Irma Gye, 22 ans, sans profession. — Jules Desbarrès, 26 ans, peureur, et Sidonie Vanwaayenbergh, 18 ans, tisserande. — Henri Duquenois, 36 ans, tisserand, et Clémence Lesenne, 40 ans, soignéeuse. — Joseph Vogels, 25 ans, tailleur d'habits, et Henriette Vanneuewenhuys, 21 ans, cuisinière.

MARIAGES DU 8. — Henri Degraeve, 20 ans, sans profession, et Alphonse Bonte, 20 ans, sans profession. — Alfred Courvoisier, 35 ans, tisserand, et Rosine Davier, 33 ans, tisserande. — Léon De Vrydt, 33 ans, journaliste, et Marie De Meyer, 25 ans, journaliste. — Louis Vollekier, 21 ans, tisserand, et Victoria Verheggen, 17 ans, modiste. — Jean Derobert, 28 ans, tisserand, et Marie Brunin, 53 ans, tisserande.

RELIGIEUX DU 8 novembre. — Paul Cornille, 31 ans, entrepreneur, et Clémence Pennel, 21 ans, sans profession. — Casimir Olivier, 25 ans, boulanger, et Louise Lebray, 20 ans, ménagère. — Alphonse Delera, 19 ans, cordonnier, et Clémence Manuelle, 17 ans, ménagère. — Jean Foubert, 28 ans, tisserand, et Clémence Delobelle, 22 ans, tisserande. — Jean Pontier, 42 ans, rentier, et Hortense Couraeld, 28 ans, sans profession. — Henri Baranne, 25 ans, employé de commerce, et Rosalie Carré, 26 ans, ménagère. — Denis Farcovec, 28 ans, tisserand, et Flore Descaeyens, 20 ans, tisserande. — Jean Senne, 24 ans, rattacheur, et Elise Hus, 24 ans, rattacheuse. — Joseph Dornet, 45 ans, conducteur de machines, et Sidonie Parent, 46 ans, tisserande. — Adolphe Ghesquière, 27 ans, rattacheur, et Juliette Rousseau, 25 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS. — Les amis et connaissances de la famille JONVILLE-SAPIN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Aimé-Napoléon JONVILLE, décédé à Roubaix, le 6 novembre 1939, dans sa 76^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSSE DE QUINZIÈME, qui sera célébrée le mercredi 10 courant, à 9 heures 3/4, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour à 4 heures, et aux CONVOIS, qui auront lieu le jeudi 11 courant, à 10 heures 1/4, en l'église Sainte-Élisabeth, à Roubaix. — Les LAUDS seront chantés le jeudi, à 10 heures. — L'inhumation aura lieu à la maison mortuaire de la maison MM. Henri

Wattinne et Cie, de Roubaix, époux de Dame Julie PAPIER, décédé à Ramengies-Chin (Belgique), le 3 octobre 1939, dans sa soixante-huitième année, Ernest LEBLANC, décédé à Roubaix, le 3 octobre 1939, dans sa trentième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le mercredi 10 novembre 1939, à huit heures et demie, pour le repos des âmes de : Monsieur Philippe TIBERGHIEN, sa femme et ses enfants. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DÉROULE AU BOULANGERS PAIN DE MÉNAGE. Composé de deux tiers de blé blanc et d'un tiers de blé roux ou maïs. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . 0,32 00

PAIN DE DIXIÈME QUALITÉ. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . 0,35 00

Composé comme précédemment, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . 0,39 00

PAIN DE FLEUR, dit pain français. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 0,08, 125 Les deux pains, à . 0,10 22 Les quatre pains, à . 0,20 50 Les huit pains, à . 0,41 00

Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 8 novembre 1939.

Le maire par intérim, DÉLEPORTE BAYART.

Cour d'Assises du Nord. Présidence de M. LEMAIRE, conseiller, assisté de MM. Botiau et Martinet, conseillers.

Audience du mardi 9 novembre. Le siège du ministère public est occupé par M. LIBERT.

1^{re} affaire. — Vol. Angèle-Maria Vandesteoc, âgée de 18 ans, domestique, née à Colonne (Belgique), demeurant à Roubaix, est prévenue de vol qualifié.

Angèle Vandesteoc servait, en qualité de domestique, M. et Mme Dekin, marchands bouchers à Roubaix.

Dans la journée du 24 juin dernier, la fille Vandesteoc avait vu sa patronne déposer un billet de 1,000 francs dans le secrétaire de sa chambre, deux jours après, le samedi vers midi, Mme Dekin, voulut reprendre cette somme et elle constata sa disparition ainsi qu'un autre billet de 100 francs, déposé aussi dans le même meuble.

La fille Vandesteoc, immédiatement soupçonnée d'être l'auteur de ces soustractions, lui fit les aveux les plus complets. Elle reconnut que profitant d'un moment où ses maîtres s'absentaient de chez eux, elle s'était emparée d'un trousseau de clefs laissé sur un meuble, qu'elle avait ouvert le tiroir du secrétaire et dérobé les deux billets. Au moment de son arrestation, la plus grande partie du billet de 100 fr. avait été dissipée par l'accusée en achats d'objets de toilette et autres ; quant au billet de 1,000 francs, il n'a pu être retrouvé jusqu'à et toutes les explications fournies par Angèle Vandesteoc sur sa perte, ont été reconnues mensongères.

L'accusée fait des aveux, mais refuse cependant un billet de 1,000 francs dans la somme volée. Elle obtient des circonstances atténuantes et est condamnée à deux ans de prison.

Défenseur, M. Defontaine. 2^e affaire. — Attentats à la pudeur. Le sieur Léger, Isidore-Louis, né à Hirschfeld, le 3 mai 1921, garde champêtre, demeurant à Lion, prévenu d'attentats à la pudeur commis en 1937 et 1938 sur des enfants âgés de moins de 13 ans.

Défenseur, M. Jossion. Léger, obéissant les circonstances atténuantes, il est condamné à 5 ans de réclusion.

3^e affaire. — Infanticide. La fille Duthilleul, Marie-Joseph, âgée de 20 ans, née à Ostrevent, Nord, le 18 novembre 1919, domestique demeurant audit Ostrevent, est prévenue d'infanticide.

Dans la journée du 13 juin dernier, on retira du puits d'une ferme d'Ostrevent le cadavre d'un enfant du sexe féminin, qui paraissait y avoir séjourné assez longtemps.

La rumeur publique désigna aux magistrats chargés de l'instruction, la fille Duthilleul comme devant être la mère de cet enfant, et l'auteur du crime qui avait amené sa mort. Interrogée le 19 juin à Lille où elle était en service, Marie Duthilleul déclara par nier qu'elle fut jamais accouchée, mais soumise à un examen médical, elle dut revenir sur cette première déclaration et elle avoua alors que le 25 mai précédent, elle avait senti les premières douleurs et qu'elle avait mis au monde un enfant vivant et bien constitué, mais que craignant de ne pouvoir le nourrir et subvenir à tous ses besoins, elle l'avait précipité dans le puits d'où il a été retiré.

Ces aveux n'étaient pas tout à fait exacts, et la fille Duthilleul, fut obligée de les compléter dans la déclaration de ses deux légistes qui pensaient que l'enfant avait été tué d'abord et précipité ensuite dans le puits. Elle avoua alors qu'après son accouchement et alors que son enfant était dans la chambre où elle travaillait, elle l'avait frappée à la tête de violents coups de pied.

Défenseur, M. Hattu. L'accusée Duthilleul est condamnée à 5 ans de travaux forcés.

Belgique. — Tournai. — Un accident qui a failli avoir de graves conséquences est arrivé sur la ligne de Tournai à Mons, montrant de nouveau le danger réel et permanent des lignes à simple voie.

avait attaché cette corde aux barreaux de son lit. D'après les ordres du procureur général, Libert était surveillé nuit et jour par un gardien placé de façon à voir constamment ce qui se passait dans la cellule. Le gardien n'est probablement endormi.

Choses et Autres. Présence d'esprit. Un paysan d'Esprel, à la nuit tombante, dans une descente, son bâton à la main et sa sacoche pleine d'écus sur l'épaule. Tout à coup un individu de mauvaise mine surgit devant lui et lui barre le chemin.

— Tu as de l'argent, j'en veux du moins la moitié. Le paysan assez interloqué se gratta l'oreille ; puis se ravisa :

— C'est bien, dit-il au voleur, je vas t'en donner la moitié, mais à la condition que l'autre se me demandera rien. — Quel autre fait le voleur, qui se croyait sûr de son affaire ?

Et il se retourna pour regarder derrière lui. Profitant de ce mouvement le voleur normand, assés un coup de trique sur la tête du filou et se sauva avec sa sacoche.

La baronne de V... qui est fort laide, ne trouve, naturellement, aucune femme jolie. — En fait, dans un salon où elle était en visite, une femme était tout épouvané d'une beauté merveilleuse, indiscutable.

La maîtresse de la maison, se penchant à l'oreille de la baronne, dit : — Et celle-ci, comment la trouvez-vous ? Mme de V... un moment interloquée, se remémora presque aussitôt : — Cette femme-là, elle sera atroce dans vingt ans !

TRIBUNAUX. Lyon, 8 novembre. Aujourd'hui a été rendu le jugement contre la Décentralisation, pour avoir porté ses appréciations au sujet de la décision du conseil académique de Toulouse.

Le directeur du journal est condamné à 1,500 francs d'amende ; le gérant, à 500. Ils étaient défendus par M. Debans, procureur général démissionnaire. La Décentralisation interjetée appel de jugement.

Toulouse, 3 novembre. Aujourd'hui ont été appelées devant le tribunal les affaires de MM. Constant et Merin contre le Tribunal. M. Ebelot, maire de Toulouse, a soutenu la plainte de M. Constant.

M. Albert Joly a plaidé pour M. Merlin. M. Joly a plaidé pour M. Merlin. M. Merlin a plaidé pour M. Merlin. Il la continuera demain. Aucun incident.

La foule est considérable. On écrit de Lyon, 8 novembre. La Comédie politique, poursuivie de nouveau pour outrage au substitut, M. Bulot, vient d'être jugée en police correctionnelle.

M. Ponet, le directeur, a été condamné à un mois de prison, et à 1,000 francs d'amende ; M. Pissani, gérant, à 1,000 francs d'amende.

Spécialité de Fourrures. Mme Vve Pierre BONNAVE. Rue du Vieil-Abreuvoir, 54 ROUBAIX.

NOUVELLES DU MATIN. DÉCLARATION MINISTERIELLE. Paris, 8 novembre, à 11 h. 30. Quelques modifications de détail seront apportées dans la matinée à la rédaction primitive de la déclaration que le gouvernement doit faire à la rentrée des Chambres. On croit que ce document sera très court, et divisé en deux parties ; il résumera ce qui a été fait.

Parmi les projets que l'on doit examiner on cite le projet de réforme judiciaire. On assure que la déclaration aura un caractère extrêmement pacifique relativement aux questions extérieures.

Le gouvernement est fermement décidé à rester en dehors de toute complication. M. Ferry déposera incessamment le projet sur l'instruction publique concernant l'enseignement secondaire. Un grand animation règne dans les couloirs de la Chambre. Rien de précis ne se dégage encore de la situation politique. Tout paraît borné à la déclaration.

La gauche républicaine a tenu une courte séance. Elle a décidé qu'elle ne pourrait prendre aucune résolution avant de connaître le programme du gouvernement.

LE CLERGE. DEVANT LES CHAMBRES. M. Corentin-Guyho déposera demain une proposition relative à la situation du clergé.

LA DROITE SENATORIALE. La droite du Sénat se réunira demain, après la séance, afin d'aviser sur la conduite qu'elle doit tenir.

Le Français dit que les principaux membres de la droite du Sénat ont eu dernière ment des pourparlers afin d'examiner la situation. Il est vraisemblable qu'ils se réuniront encore sur la conduite à tenir avant la réunion complète qui aura lieu demain.

LA COMMISSION DU BUDGET. La commission du budget entend M. le général Farre sur les couvertures de l'armée.

On assure que la Commission du budget entendra également les explications de M. Magnin sur l'amendement de M. Brisson. M. Rouvier déposera probablement jeudi son rapport sur le budget des recettes.

Décret transférant d'une chaise dans une autre un professeur de la faculté de droit de Paris.

Décret autorisant la création de bureaux télégraphiques à la Loue (commune de Blyès) et dans la commune de Jambouille (Vosges). Décret autorisant la création d'établissements de pisciculture dans les communes de Saint-Hilaire-Saint-Pierre (Maine-et-Loire), Caluire et Curis (Rhône) et Saint-Maurice (Seine).

MOUVEMENT JUDICIAIRE. Un nouveau mouvement judiciaire paraît aujourd'hui à l'officiel :

Sont nommés : Substitut du procureur général à Rennes, M. Lombard, substitut du procureur de la République, à Nancy, en remplacement de M. Thuillier.

Procureurs de la République : à Orange, M. Gandhuit, substitut près le même siège ; à Saint-Brieuc, M. Cronan, procureur ; à Morlaix, en remplacement de M. Duquart ; à Morlaix, M. Villey-Desmaes, substitut du procureur de la République à Saïntes ; à Bône, M. Genty, juge au même siège ; à Gubert, M. Haflner, avocat défenseur à Constantine.

Substituts du Procureur de la République : à Lille, M. Bastid, procureur à Guéret en remplacement de Thureil ; à Coutances, M. Bouillon, substitut à Rochecorbiat, en remplacement de M. Vrac ; à Epinal, M. Picard, substitut à Chaumont ; à Chaumont, M. Marx, substitut à Cahors ; à Cahors, M. Treilles, substitut à Villeneuve-sur-Lot, Foix, M. Bourson, substitut à Villefranche, en remplacement de M. Fourès ; à Pamiers, M. Trévon, avocat, M. Maigret, juge au tribunal de Cholet, remplira à Cholet les fonctions de juge d'instruction en remplacement de M. Haguenin-Desormaux.

Un mouvement dans les justices de paix est en préparation au ministère de la justice. Ce mouvement paraîtra prochainement.

A PARIS. Toutes les congrégations non autorisées auxquelles les décrets ont été appliqués à Paris ont fait signifier, par huissiers, des protestations au ministre des affaires étrangères, au ministre de l'intérieur et au préfet de police.

UNE PROTESTATION. Les élèves de l'École normale supérieure ont adressé une lettre à M. Ollivier-Laprun pour protester contre les attaques dont il a été l'objet de la part de quelques journaux.

PETITE BOURSE DU 8 NOVEMBRE. 5 0/0 119,25 22,25 — Italien 87,70 — Florin 74,3/4 — Turc 10,32 — Extérieure 20,1/2 — Inté-Exté 19,3/8 — Égypte 330 28,1/2 28,75 — Orient 39,1/8 — Banque ottomane 514 15/16 — Hongrois 93,7/8 15/16 7/8. Ferme.

Dépêches Télégraphiques (Service particulier). DÉMISSIONS. Angoulême, 8 novembre. Le procureur de la République a donné son démission.

M. Paul Point et Almeras-Latour comme membres du tribunal des conflits. CROCIÈRES RÉCOMPENSÉS. Marseille, 8 novembre. Le préfet vient d'autoriser le Conseil municipal à délibérer sur la proposition présentée par M. Peyrol relatif au vote d'un crédit de 5,000 francs à titre de gratifications pour les agents qui ont secondé le commissaire central lors de l'exécution des décrets.

La discussion viendra à la séance de demain. ÉVÈNEMENTS D'ORIENT. Vienne, 8 novembre. On télégraphie de Londres, le 8, à la Correspondance politique que le gouvernement anglais a décidé récemment de reprendre le projet de la Grande-Bretagne à Athènes une note dans laquelle il recommandait à la Grèce de patienter pour le moment et lui promet l'appui de l'Angleterre pour une époque ultérieure.

Le Standard publie les dépêches suivantes : Constantinople, 8 novembre. Des renseignements de source autorisée permettent de croire qu'un effort sérieux sera fait demain pour la remise de Dulcigno.

Vienne, 8 novembre. La Porte a donné l'ordre d'envoyer 4000 hommes de troupes à Larissa. Abdehmed Bey, commandant des troupes stationnées à Epire.

L'Autriche propose aux puissances d'inviter la commission du Danube à discuter la démolition des fortifications de Danube. Elle insistera sur la nécessité de faire retirer la flotte bulgare actuellement dans les eaux du fleuve.

Vienne, 8 novembre. La Porte a déclaré aux ambassadeurs des puissances qu'elle a donné l'ordre de remettre Dulcigno à la fin novembre.

M. P. d'Orléans, ministre de Justice à Vienne, et Mgr Jacobini ont eu une longue conférence le 30 octobre dernier et il est résulté que le successeur de Mgr Jacobini serait probablement Mgr Vanutelli.

On assure que, dans le conseil tenu samedi à bord du vaisseau-amiral anglais, lord Seymour a parlé du départ de la flotte internationale pour Smyrne comme d'une mesure nécessaire. Aucune décision n'a été prise à ce sujet, mais il ne paraît pas probable que les escadres unies se séparent prochainement.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE AUPRÈS DU VATICAN. Le journal religieux Avance croit savoir de fondement, au moins pour le moment actuel, la nouvelle du prochain retour de M. Desprez, ambassadeur de France auprès du Vatican.

LA SAINTE DU PRINCE GORTCHAKOFF. Berlin, 8 novembre. On mande de Nice que l'état de santé du prince Gortchakoff est aussi satisfaisant que le permet le grand âge de cet homme d'état.

Le prince du nom de Gortchakoff, qui a résidé autrefois à Berne pendant deux mois et qui habite actuellement Clarens et est assez gravement malade, ne fait pas partie de la suite.

L'ATTENTAT DU PALAIS D'HIVER. Saint-Petersbourg, 8 novembre. Il ressort de l'acte d'accusation lu au commencement des débats du procès politique, que l'auteur de l'attentat du Palais d'Hiver est le paysan Stepan Khatlouten, originaire du gouvernement de Viatska, qui remplissait les fonctions de menuisier au Palais, sous le nom de Batychkoff.

dans laquelle il donne sa démission ; cette démission est motivée par ce fait que M. Cazot a conservé la présidence du tribunal des conflits.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN AMÉRIQUE. New-York, 8 novembre. Une adresse du comité national républicain félicite le pays de l'élection aujourd'hui incontestable de M. Garfield par 213 voix électoraux. Cette adresse constate la grande majorité obtenue dans les États du Nord, dont le vote représente 518,000 suffrages en faveur de M. Garfield. Les républicains l'auraient aussi emporté dans quelques États méridionaux, si tous les républicains avaient pu voter.

L'adresse ajoute que les républicains ont été victorieux dans les législatures de tous les États du Nord, sauf dans celle de la Nevada.

Le Sénat des États-Unis comprendra 37 républicains, 37 démocrates et deux membres indépendants. La Chambre des représentants aura une majorité républicaine d'au moins 15 voix.

DÉMISSION DU MINISTÈRE. Paris, 9 novembre, 5 h. s. A la suite du vote par lequel la Chambre a refusé de mettre à jour la magistrature en tête de son ordre du jour, les ministres ont tous signé leur démission.

Elle sera présentée au Président de la République dans le conseil qui sera tenu, ce soir, à l'Élysée.

On parle d'un ministère dont M. Brisson serait le chef.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Service télégraphique particulier). Séance du 9 novembre 1880. Présidence de M. GAMBETTA.

La séance s'ouvre à deux heures. M. Ferry, Trarard, Sadi-Carnot, Cochery, Farre et Constant occupent le banc des ministres.

DÉPUTE DÉMISSIONNAIRE. M. LE PRÉSIDENT lit une lettre dans laquelle M. Behnoud, nommé président de la Cour des Comptes, donne sa démission de député.

La Chambre procède au tirage au sort des bureaux.

DÉCLARATION MINISTERIELLE. M. J. Ferry, président du conseil des ministres, monte à la tribune et lit la déclaration ministérielle.

Cette déclaration dit que les changements survenus dans la composition du ministère n'ont amené aucun changement dans la direction des affaires publiques.

Nous sommes, dit le ministre, restés fidèles à la politique indiquée par les débats de la Chambre.

Nous n'avons pas cru possible de suspendre l'action des lois, à cause de la résistance que cette application rencontrait de toutes parts.

Les lois qui régissent en France les congrégations religieuses ne sont pas des lois de hasard ni de violence, mais des lois de sagesse, de nécessité et de tradition.

Ces lois sont les garanties de la société civile et des droits de l'État que le gouvernement ne peut pas laisser affaiblir.

Elles sont fondamentales et ne touchent ni aux dogmes ni à la conscience.

Les lois, c'est bien l'État. Tel est, cependant, le spectacle auquel nous assistons que poussés par des considérations plus politiques que religieuses, avec la collaboration des partis politiques, un certain nombre de congrégations ont organisé la rébellion contre la loi.

Il importait de mettre fin à une situation offensant la paix publique et 261 établissements religieux non autorisés ont été dispersés.

La dissolution s'est étendue à toutes les congrégations d'hommes dépourvus de titre légal.

Nous n'avons pas l'intention de les appliquer aux congrégations de femmes. (1) INTERPELLATION SUR LA POLITIQUE EXTÉRIÈRE. Après que lecture est faite de la déclaration ministérielle, M. Delafosse demande qu'il lui soit permis d'interpeller le gouvernement sur la politique extérieure.

Sur la demande de M. Ferry, l'interpellation de M. Delafosse est fixée au jour où aura lieu le dépôt des documents diplomatiques.

BOURSE DE LILLE DU 9 NOVEMBRE. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux affaires traitées journellement à la Bourse de Lille ont dû remarquer quel soin nous prenons pour les renseigner promptement et avec la plus grande exactitude sur les fluctuations subies par les valeurs qui s'y négocient tous les jours.

Dés aujourd'hui, nous donnerons notre appréciation sur le terme du marché et les cours des valeurs, deux heures après la fermeture de la Bourse, c'est à dire avant aucun journal de la région.

Selon nos prévisions d'hier, Auchy est resté en dessous à 150 fr. et baissera probablement encore.

On offre Douchy à 3100 fr. ; Auchy à 1800 ; Carvin à 1498.

On demande Bruay à 9500 fr. ; Auchy à 130 ; Douchy à 3000 ; et Carvin au dernier cours.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial. Le Havre, 9 novembre, 4 h. 15 soir. Les livraisons de sucre ont été remarquées par leur abaissement. On cotait le sucre détartré 78 fr. 50. Les livraisons sont délaissées et faciles à traiter.

Les livraisons de sucre chargent les Texas et Louisiana 78 fr. Embarquement novembre 77 fr. Terme février 74 fr. Arrivages. — Imbro-de-Charleston avec 3298 balles. Liverpool, 9 novembre. Cotons. — On a vendu 10000 b. Amérique disponible en baisse de 1/16. Les livraisons sont inchangées.

AVIS DIVERS. Marseille, 6 novembre 1880. Mouvement commercial de la semaine 1137 balles vendues, 2444 arrivées pour notre place, le stock s'élève à 36580 balles.

Détail des ventes de la semaine 165 balles Laine Georgeie tire tonde, divers prix 43 de tonne, 4 87 fr. 1/2, 282 Salonique Albanais, 180 fr. 1/2, 19 Graines de lin, 21-22-23-24-25, prix secret ; 16 Sardaigne noires fr. 0,85 ; 257 Espagne noires, 1,55 à 1,70 fr. 123 Khonas blanc lavé fr. 2,40 ; 60 Indes 1/2, 2,40 ; 35 Damas blanche lavée fr. 2,50 ; 13 Tunis Manche lavé fr. 3,30 ; 125 Vieux matelas 0,85 à fr. 1,25 ; 6 Pelade caramantaise grise fr. 45.

Cotons. — New-York, vendredi soir. — Le marché a été assez ferme aujourd'hui, le disponible sans variation à 11 c. Les cotons à terme ont eu la vente de 43,000 balles et les cours ont haussé de 1/16 centimes. Les recettes aux 26 centres de l'intérieur pendant la semaine se sont élevés à 141,000 balles. Total du stock aux marchés de l'intérieur ce jour 211,000 balles.

Cours de clôture du marché de New-York : Nov. Déc. Janv. Févr. Mars. Avril. Jeudi 10,83 10,79 10,88 11,01 11,15 11,30. Mercredi 10,83 10,84 11,01 11,05 11,20 11,34.

MARCHÉ DE MANCHESTER. Samedi. — La faiblesse du marché provient évidemment de ce que la production, et l'offre dépassent la demande en fil, qui ont perdu 1,000 septiers cette semaine par deux petites baisses de 1/84 chacune, survenues hier et mardi. On essaye de cacher ce déclin, mais il existe. Filles doubles et bundles généralement ont baissé de 1/84, mais ceux de 10/8 ont perdu de 3/84 à 1/24, l'exportation étant très limitée. En pièces il y a un peu de vacillation ; la demande n'est pas variée, c'est vrai, mais les acheteurs regardent avec inquiétude les marchés de l'intérieur pendant la semaine se sont élevés à 141,000 balles. Total du stock aux marchés de l'intérieur ce jour 211,000 balles.

Cours officiels du coton disponible : Upland 13/16 6 1/4 6 1/4 6 1/4 6 1/4 6 1/4. Mobile 13/16 6 1/4 6 1/4 6 1/4 6 1/4 6 1/4. Orleans 6 1/8 6 1/2 6 1/2 6 1/2 6 1/2. M. P. Fair. 6 9/16 7 1/8 7 1/8 7 1/8 7 1/8. Maccio 6 7/8 7 3/16 7 1/8 7 1/8 7 1/8. Maragnon 6 13/16 7 3/16 7 1/8 7 1/8 7 1/8. Egypte fair 6 7/8 7 1/8 7 1/8 7 1/8 7 1/8. Do. br. 7 3/8 7 3/8 7 3/8 7 3/8 7 3/8. M. O. Fair. 6 1/4 6 1/4 6 1/4 6 1/4 6 1/4. Brood 6 13/16 6 13/16 6 13/16 6 13/16 6 13/16. Dhollerah 4 7/8 5 1/8 5 1/8 5 1/8 5 1/8. Oomr 4 7/8 5 1/8 5 1/8 5 1/8 5 1/8. Compta 4 5/8 5 1/8 5 1/8 5 1/8 5 1/8. Bengale 4 1/4 4 1/4 4 1/4 4 1/4 4 1/4.